



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 22 septembre 2020

Dengue à La Réunion : une circulation de faible intensité et diffuse dans l'île

Du 14 au 20 septembre, 6 cas de dengue ont été signalés à l'ARS. Une circulation de faible intensité et diffuse est actuellement observée dans l'île. Au cours des deux dernières semaines, 10 communes ont rapporté des cas, principalement dans l'Ouest, la région la plus impactée par la circulation virale. La préfecture et l'ARS rappellent à la population l'importance de mettre en œuvre les gestes de prévention pour lutter contre la dengue : se protéger des piqûres de moustiques et de continuer à se protéger, même malade, vider ce qui peut contenir de l'eau autour de son domicile, et consulter un médecin en cas de symptômes.

Situation épidémiologique au 22 septembre 2020

(données de la Cellule régionale de Santé Publique France)

Au cours des 2 dernières semaines, 10 communes ont rapporté des cas : **Saint-Paul, Le Port, Saint-Leu, La Possession, Trois-Bassins, Etang Salé, Sainte-Marie, Saint-Joseph, Saint-Pierre et Sainte-Rose.**

Les principaux regroupement de cas identifiés sur l'île :

Région Ouest

- **Saint Leu** (Stella)
- **La Possession** (Lotissement Cap Noir)
- **Le Port** (Mondon)

Région Nord

- **Sainte Marie** (Gaspard, La Convenance)

Les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS continuent leurs interventions de démoustication de jour et de nuit, en appliquant les mesures barrières contre la diffusion de la Covid-19.

Ces traitements contre la prolifération de moustiques sont indispensables pour lutter contre la dengue et doivent être accompagnés par les gestes de prévention mis en œuvre par la population réunionnaise.

Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques** (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs)

Depuis le début de l'année

- **Plus 15 900 cas** autochtones confirmés
- **675 hospitalisations**
- **1 747 passages aux urgences**
- **19 décès** (dont 9 directement liés à la dengue)

- **Éliminer les gîtes larvaires** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile
- **Consulter un médecin en cas de symptômes** : fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, fatigue...

Ces mesures de protection s'appliquent également aux personnes ayant déjà contracté la dengue précédemment.



Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77
Mél : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter et Facebook @Prefet974